

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le huit avril à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Maire.

Présents : Arnaud VIALA, Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Cédric BOULOC, Christine GAVALDA, Patricia MIQUEL, Chantal CHASSAN, Thierry RIVIERE, Jean-Marie BANCAREL, Albert GAVEN, Henri LACOMBE, Sylvie BOUTONNET, Mathieu BOUTONNET, Georges CLUZEL.

Absents :

Excusés : David TREMOLET

David TREMOLET a donné pouvoir à Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : Christine GAVALDA

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR

Présentation des travaux du Conseil Municipal Junior

Le conseil municipal junior a présenté le compte rendu de ses travaux sur les jeux de l'école, Ils souhaitent acquérir des trottinettes, des roues, des balles... ils doivent maintenant budgétiser leur projet, et rédiger les règlements d'utilisation de ces futurs jeux. Il a été évoqué les problèmes de disciplines à la cantine, garderie et pendant les TAP.

Vote des budgets primitifs

Monsieur le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'année 2016 au Conseil Municipal,

- Budget principal

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	793 183.58 €	793 183.58 €
Section d'investissement	778 657.45 €	778 657.45 €
TOTAL	1 571 841.03 €	1 571 841.03 €

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues au plus juste afin de pallier la baisse des dotations de l'Etat. Un effort a été fait au sein de chaque poste ou les fournisseurs ont été contactés afin de renégocier les contrats et les prix. Cet effort de rigueur budgétaire permet de dégager un excédent de fonctionnement à virer à la section d'investissement et ainsi de limiter très fortement le recours à l'emprunt pour financer les projets.

Les principaux investissements de l'année seront le début de la construction du garage municipal qui sera doté d'un local pour la chasse et la réfection des façades de l'église ainsi que des crépis intérieurs.

- Budget Assainissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	39 905.12 €	39 905.12 €
Section d'investissement	31 436.25 €	31 436.25 €
TOTAL	71 341.37 €	71 341.37 €

- Budget Atelier Relais

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	22 967.84 €	22 967.84 €
Section d'investissement	27 472.10 €	27 472.10 €
TOTAL	50 439.94 €	50 439.94 €

- Budget Lotissement le Bosquet

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	209 570.24 €	209 570.24 €
Section d'investissement	104 044.24 €	104 044.24 €
TOTAL	313 614.48€	313 614.48€

Les budgets sont adoptés à l'unanimité.

Vote des taux 2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2016.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour 2016 les taux suivants, c'est-à-dire de ne pas augmenter le prélèvement fiscal sur les habitants de la commune pour la part communale:

	<u>Taux 2015</u>	<u>Taux 2016</u>
Taxe d'habitation	8.50%	8.50%
Foncier bâti	14.18%	14.18%
Foncier non bâti	95.72%	95.72%

Monsieur le Maire précise que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2011.

Convention d'accompagnement financier pour la construction du centre de secours de Millau et durée d'amortissement

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de plusieurs réunions entre les maires des communes formant le secteur d'intervention du centre d'incendie et de secours de Millau et les représentant du SDIS 12, il a été décidé de construire un bâtiment neuf destiné à accueillir le centre de secours, sous la maîtrise d'ouvrage du service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron.

La commune de Vezins a pris une délibération de principe le 11 avril 2012, il convient maintenant de délibérer sur le montant de la participation.

Le montant total de l'opération s'élève à 3 957 814.02€ HT. La participation de la commune de Vezins s'établit à 30 007.13€.

Monsieur le Maire indique qu'il faut décider de la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement versée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation à la construction du centre de secours de Millau qui fixe à 30 007.13€ le montant de la participation de la commune de Vezins de Lévézou et décide d'amortir cette subvention d'équipement sur une durée de 20 ans.

Dégrèvement facture assainissement 2015

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de dégrèvement de la facture d'assainissement 2015 de M GALZIN David pour cause de fuite.

La consommation à prendre en compte pour le calcul de l'écrêtement est égale au double de la consommation moyenne des trois dernières années soit :

Consommation 2012	120 m ³
Consommation 2013	32 m ³
Consommation 2014	65 m ³
Moyenne des 3 dernières années	72.33 m ³
Double de la moyenne	145 m ³

La consommation 2015 de 1319 m³ doit être rectifiée par 145 m³. L'écrêtement est donc de 1174 m³ soit 1080.08€.

Indemnité de conseil à Madame le trésorier de Millau, comptable de la commune

Monsieur Le Maire, expose :

En application de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté du 16 décembre 1983, a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et de leurs Etablissement Publics Locaux.

Aux termes de cet arrêté, les receveurs sont autorisés à apporter aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

En contrepartie de ses prestations, une indemnité annuelle peut être allouée sur la base d'un barème portant sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices connus.

Cette indemnité est allouée au receveur municipal à titre personnel pour la durée du mandat municipal. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement en cas de renouvellement du conseil municipal.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, alloue l'indemnité de conseil à madame Sonia ROUCAUTE, Trésorier de Millau, à compter de l'exercice 2016.

Modification du tableau des emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal par délibération n° 05/2016 en date du 25 janvier 2016.

Considérant l'arrêté 2016-12 acceptant le service à temps partiel d'un agent des services techniques,

Considérant la réorganisation des services technique qui en résulte.

Monsieur Le Maire propose :

- de supprimer un poste d'adjoint technique 2nde classe à temps complet (10h/semaine)
- de créer un poste d'adjoint technique 2nde classe à temps non complet (17.5h/semaine) pour Julien Valentin

Subventions aux associations

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations. Il propose à l'assemblée de délibérer sur ces demandes.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

Association	montant
Amicale des sapeurs-pompiers de Millau	46
Association des parents d'élèves de Vezins	800
<i>Pour le fonctionnement de l'association</i>	<i>800</i>
Société de chasse de Vezins	76
Société de chasse du Roucous	76
Société de pêche de Pont de Salars	150
Prévention Routière	16
Entente sportive Vezins/Ségur UHL	1442
Familles Rurales	14926
<i>Accueil périscolaire 2016</i>	<i>7926</i>
<i>TAP 2016</i>	<i>4000</i>
<i>Centre de loisirs</i>	<i>7000</i>
<i>Subvention de fonctionnement</i>	
Club des Bruyères	500
Réseau santé de proximité	250
Cercle généalogique de l'Aveyron	50
Rased de Millau	55
Téléthon	152
comité des fêtes	2400
ADMR	2500
MJC Salles Curan	67
le livre perché	150
Multi rando	360
CANT ON EN PARLE	1440
BASKET Ségur	144
sécurité civile	180
TOTAL	25600

Dépôt des pièces modifiant les lotissements le Bosquet et Le	Subvention DETR	70 711.69 €
	Pouzet au rang des minutes d'un notaire	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la modification de certains lots des lotissements Le Bosquet et Le Pouzet en vue de leur vente. Il explique qu'avant de pouvoir signer les actes en la forme administrative, il convient de déposer les pièces relatives à ces modifications (permis d'aménager, arrêté du préfet,...) au rang des minutes d'un notaire.

Vente terrain Monsieur Canitrot Michel

Monsieur le Maire indique que Monsieur Michel Canitrot, propriétaire du lot n°6 (parcelle section ZK numéro 94) du lotissement Le Bosquet, souhaite acquérir une parcelle attenante à sa propriété à usage de jardin.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'Anne Taillefer, géomètre-expert à Pont de Salars a établi un permis d'aménager modificatif afin de créer un nouveau lot de 442 m² attachant à la propriété de Monsieur Canitrot Michel.

Le conseil municipal, décide de vendre à Monsieur Michel Canitrot, la parcelle cadastrée section ZK n°106 constituant le lot n°11 d'une superficie de 442 m² à usage de jardin et fixe le prix de vente à 6 € TTC (six euros) le m², soit un montant de 2652 € TTC.

Point sur les transports scolaires

Chantal CHASSAN indique que les circuits pour les primaires sont validés et que les circuits pour les secondaires sont en attentes, en effet deux familles souhaitent inscrire leurs enfants au collège à Salles Curan (hors carte scolaire) et ont fait une demande de dérogation au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas été consulté par les familles sur cette demande et informe que la seule dérogation qui existe avait été obtenue par Jean MONTEILLET pour le secteur des Crouzets pour Pont de Salars.

La solution pourrait être des points de collecte à Castrie pour Salles Curan et au Fau pour Pont de Salars sous réserve de places dans le bus.

Demande de subvention au titre du Fond Régional d'Intervention pour la construction d'un centre technique municipal – 1ère tranche

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un garage communal.

La première tranche de ces travaux est estimée toutes dépenses confondues, à 282 846.75 € HT,

Le conseil municipal sollicite au titre du Fond Régional d'Intervention, l'attribution d'une subvention maximum pour cette 1ère tranche de travaux et approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

En date du 16 novembre 2015	
Subvention Conseil Départemental en date du 27 juillet 2015	70 000.00 €
Fond Régional d'Intervention 10% (Demande en cours)	28 284.00€
Autofinancement de la commune	113 851.06€

**Demande de subvention au Conseil Départemental – prorogation –
Aménagement d'une aire de camping-car**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement d'une aire de camping-car dans le cadre de l'aménagement des abords de l'Espace Vezinois.

Ce projet avait fait l'objet d'une convention de partenariat en date du 24 janvier 2013 par laquelle le Conseil Départemental apporté une aide financière de 13500€. En raison de plusieurs circonstances indépendantes de notre volonté, et notamment de la baisse des dotations de l'état, ce projet a dû être repoussé et cette convention est devenue caduque.

Monsieur le Maire propose de solliciter une nouvelle prorogation de la convention, pour ce faire, il convient d'actualiser le plan de financement :

Soit dépense : Accueil aire camping-car 74 851.00 € HT
Total dépenses 74 851.00 € HT

Conseil Départemental	13 500.00€
Demande de prorogation en cours	
Autofinancement de la commune	61 351.00€
Total	74 851.00€

**Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental
d'embellissement des villes et villages pour l'aménagement et la mise en accessibilité de
la rue de l'église de Vezins**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet concernant l'aménagement et la mise en accessibilité de la rue de l'église de Vezins pour une demande de financement au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'embellissement des villes et villages 2016.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à **84 720** € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **84 720** € HT,

Sollicite au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'embellissement des villes et villages 2016, l'attribution d'une subvention pour travaux,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Aménagement voirie (marches, enrobé, muret,...)	70 870 €
Mise en accessibilité (place stationnement, lisse, remise à niveau,...)	13 850 €
<u>TOTAL Hors Taxes</u>	<u>84 720 €</u>

Subvention DETR voirie locale (25%)	21 180 €
Conseil Départemental 25%	21 180€
Demande en cours	

Autofinancement de la commune	42 360 €
-------------------------------	----------

Demande de subvention DETR pour l'aménagement et la mise en accessibilité de la rue de l'église de Vezins- Actualisation du plan de financement.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet concernant l'aménagement et la mise en accessibilité de la rue de l'église de Vezins pour une demande de financement au Conseil Départemental au titre de la DETR 2016.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à **84 720** € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **84 720** € HT,

Sollicite au titre de la DETR 2016, l'attribution d'une subvention de 25% pour travaux,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Aménagement voirie (marches, enrobé, muret,...)	70 870 €
Mise en accessibilité (place stationnement, lisse, remise à niveau,...)	13 850 €
<u>TOTAL Hors Taxes</u>	<u>84 720 €</u>

Subvention DETR voirie locale 25%	21 180 €
Conseil Départemental 25%	21 180€
Demande en cours	

Autofinancement de la commune	42 360 €
-------------------------------	----------

**Demande de subvention au Conseil Régional au titre du Fond Régional d'Intervention
pour l'aménagement et la mise en accessibilité
de la rue de l'église de Vezins**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet concernant l'aménagement et la mise en accessibilité de la rue de l'église de Vezins pour une demande de financement au Conseil Régional au titre du FRI 2016.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à **84 720 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **84 720 € HT**,

Sollicite au Conseil Régional au titre du FRI 2016, l'attribution d'une subvention pour travaux,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Aménagement voirie (marches, enrobé, muret,...)	70 870 €
Mise en accessibilité (place stationnement, lisse, remise à niveau,...)	13 850 €
<u>TOTAL Hors Taxes</u>	<u>84 720 €</u>

Subvention DETR voirie locale 25%	21 180 €
Conseil Départemental 25%	21 180 €
Demande en cours	
Conseil Régional FRI 20 %	16 944 €
Demande en cours	

Autofinancement de la commune	25 416 €
-------------------------------	----------

**Demande de subvention au Conseil Régional au titre du Fond Régional d'Intervention
pour la restauration de la chapelle et de la nef de l'église de Vezins**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet concernant la restauration de la chapelle et de la nef de l'église de Vezins pour d'une demande de financement auprès du Conseil Régional au titre du FRI 2016.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à **130 564.24 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **130 564.24 € HT**,

Sollicite au titre du FRI, l'attribution d'une subvention pour travaux,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Parements extérieur de la chapelle et de la nef	69 360.00 € HT
Toitures	14 560.13 € HT
Parements enduits intérieurs	16 585.50 € HT
Chauffage	12 684.71 € HT
Electricité	11 021.13 € HT
Sonorisation	3997.77 € HT
Menuiseries	2355 € HT
TOTAL Hors Taxes	130 564.24 €

Plan de financement:

Subvention DETR 40%	52 225.70€
Subvention Conseil Départemental	9 000.00€
Subvention FRI 20%	26 112.84€
Demande en cours	
Autofinancement de la commune	43 225.70€

Objet : marché de travaux : centre technique municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un centre technique municipal. L'objectif de la collectivité est de se doter d'un lieu de stockage, d'un garage, et d'un espace de travail fonctionnel. Actuellement la commune utilise un bâtiment trop petit, dont elle n'est pas propriétaire et qui n'est pas aux normes.

Monsieur le Maire indique que le montant de l'enveloppe prévisionnelle affecté à ces travaux est fixé à 535 000 HT et qu'un maître d'œuvre a été choisi, il s'agit de M. Alain GALTIER, Architecte à Réquista.

Il est, maintenant, nécessaire de lancer une procédure de marché public adaptée pour la réalisation des travaux.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer cette procédure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;

Décide de lancer une procédure de marché public adaptée pour la réalisation des travaux de construction du centre technique municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.